

Comité syndical du 12 décembre 2024

[DL2024_12/07](#)

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le **jeudi 12 décembre 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDERIE, BORDENEUVE, BOUSQUIER, BRUYERE, CAMINADE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LERDU, LORENZELLI, PIN, ROSIER, ROSO, VERDELET (25)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. BOUSQUIER, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PICCOLI par M. ROSIER, M. PONTTHOREAU par M. COLLADO, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, M. SEGALA par M. CAMINADE, Mme TONIN par M. BIASOTTO (7)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 25

Représentés : 7

TOTAL : 32

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA et Marie-Claude ARQUEY

[DL2024_12/07](#)

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le comité syndical en date du 1^{er} octobre 2024,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de gestion départemental en date du 27 novembre 2024,

Considérant le mouvement de personnel et les recrutements afférents, il convient de mettre à jour le tableau des emplois,

Le Président propose à l'assemblée :

- Les suppressions de postes suivantes :



Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps non complet (17h30)
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

- La modification du tableau des emplois comme suit :

Cadres / Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire de service
			titulaires	contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché territorial	A	3	0	3	T.C.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	T.C.
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	T.C.
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	T.C.
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	T.C.
Adjoint administratif	C	3	1	1	T.C.
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		10	4	5	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	T.C.
Ingénieur territorial	A	3	2	1	T.C.
Technicien territorial	B	1	0	1	T.C.
Agent de maîtrise principal	B	3	2	1	T.C.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique	C	1	0	0	TNC (20h)
Adjoint technique	C	4	2	2	T.C.
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		15	9	5	
TOTAL GENERAL		25	13	10	

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 12/12/2024